

Les causes du châtimeⁿt de la tombe
et comment s'en préserver...

أسباب عذاب القبر وكيفية النجاة منه . . .

[]

Ibn Qayyim Al-Jawziyyah



Traduction et adaptation : Abu Hamza Al-Germâny

:

Révision : Yaaqub Leenen

:

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

L'islam à la portée de tous !

[islamhouse.com](http://www.islamhouse.com)

1429-2008

Les causes du châtement de la tombe et comment s'en préserver...

Premièrement : Les causes du châtement de la tombe

On posa cette question au savant Ibn Al-Qayyim : Quelles sont les causes qui provoquent le châtement de la tombe ? Il répondit en résumé :

Les personnes châtiées dans la tombe le sont pour leur ignorance au sujet d'Allah, pour leur manquement à Ses recommandations et pour avoir commis des péchés. En effet, Allah ne châtie pas une âme reconnaissante, qui l'aime, obéit à ses ordres, et évite ses interdits. Celui qui met Allah en colère dans cette vie, sans qu'il ne se repente et meure dans cet état, aura un châtement pendant l'isthme (*barzakh* l'intervalle entre la mort et le jour de la résurrection) selon le degré de la colère d'Allah. On trouvera parmi ceux-là des personnes ayant peu de péchés, d'autres en ayant beaucoup, d'autres qui les reconnaissent, et d'autres non.

Abû Sa'îd rapporte que le Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue- nous informa au sujet de personnes châtiées dans leur tombe : on trouve parmi eux ceux dont les ventres sont aussi gigantesques qu'une vaste demeure. Ceux-là ont emprunté le chemin de Pharaon et s'adonnaient à l'intérêt. On trouve aussi parmi eux ceux dont la bouche est ouverte alors qu'on les gave de charbons ardents jusqu'à ce qu'ils sortent de leurs derrières. Ceux-là dépensaient injustement le bien de l'orphelin. On trouve, aussi, parmi eux, des femmes accrochées par leurs seins. Celles-là étaient des fornicatrices. On trouve, aussi parmi eux ceux dont les côtes sont arrachées et qui se nourrissent de leur chair. Ceux-là étaient des médisants. On trouve parmi eux, ceux dont les ongles sont de cuivre avec lesquels ils se griffent le visage. Ceux-là altéraient l'honneur des autres.

Le châtement de la tombe est dû au péché du cœur, de la vue, de l'ouïe, de la bouche, de la langue, du ventre, du sexe, du toucher, des pieds, et de tout le corps. Sont concernés par ce châtement le calomniateur, le menteur, le médisant, celui qui pratique le faux témoignage, celui qui accuse injustement les vertueux, celui qui crée le désordre, celui qui appelle à l'innovation, ceux qui construisent les mosquées sur les tombes sur lesquels ils allument des lampes et des bougies, ceux qui fraudent alors que pour eux-mêmes ils prennent la pleine mesure et lorsqu'ils mesurent pour les autres et échangent leurs produits, ils trichent.

Sont concernés aussi les tyrans, les orgueilleux, ceux qui agissent par ostentation, celui qui dit sur Allah et son Prophète ce dont il n'a aucune science, celui qui parle sans réfléchir, celui qui s'adonne à l'intérêt, qui en donne, qui en écrit l'acte, qui y assiste et qui le rend licite, celui qui dispose injustement des biens de l'orphelin, celui qui est vorace de gains illicites

comme la corruption entre autres, et celui qui dispose injustement des biens de son frère musulman, ou les biens de celui à qui on a garanti la sécurité, celui qui s'adonne aux boissons alcoolisées, le fornicateur, l'homosexuel, le voleur, le trompeur, le traître, l'imposteur, le perfide, et celui qui triche pour éviter les obligations d'Allah, et pour appliquer ses interdits, celui qui offense les musulmans et qui cherche à connaître leurs affaires personnelles, le dirigeant qui gouverne avec une loi autre que celle d'Allah, celui qui émet des fatwas sans se baser sur la loi d'Allah, celui qui aide à faire le péché et la transgression, celui qui tue l'âme sacrée, celui qui commet un sacrilège ou un polythéisme dans la Mosquée Sacrée, celui qui change le vrai sens et qui nie les noms d'Allah et ses attributs, celui qui préfère son opinion, son goût, et sa politique à la Sounna du Prophète – qu'Allah prie sur lui et le salue -, celle qui se lamente sur le mort et ceux qui l'écoutent, ceux qui écoutent et font de la musique qui est interdite par Allah et son Prophète (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui), ceux qui se moquent de gens par les gestes et la parole, ceux qui insultent les pieux prédécesseurs, ceux qui consultent les sorciers, les astrologues et les voyants en les interrogeant et en ajoutant foi à leurs paroles, celui que tu as essayé de faire revenir vers Allah en l'effrayant et en lui rappelant son Seigneur, mais sans que cela ne le fasse repentir, ni éloigner de ses péchés, alors que si tu l'effraies en citant une créature comme lui, il prend peur, se repent, et arrête ce qu'il pratiquait.

De même, fera partie des châtiés dans leur tombe, ceux à qui on montre la voie en se basant sur la parole d'Allah et de son Prophète, sans qu'il accepte d'être guidé, et sans même s'en soucier, alors que si on lui rapporte la parole d'une personne dont il pense du bien, mais qui peut avoir raison comme avoir tort, il s'y accroche fermement et ne le contredit pas, celui qui lit le Coran sans que cela procure en lui le moindre effet, mais peut-être s'en sert-il comme gagne-pain. Par contre, lorsqu'il entend la lecture de Satan, et l'appel charmeur et ensorceleur de la fornication, et le soutien de l'hypocrisie, il prend du plaisir intérieurement, et y assiste.

Aussi, celui dont la musique fait vibrer son cœur en souhaitant que le musicien ne se taise jamais, celui qui jure par Allah en mentant, alors que lorsqu'il jure par un saint, ou par la tête de son cheikh, ou son père, ou par la vie de celui qu'il aime et vénère parmi les créatures, il ne mentirait jamais quand bien même on le menacerait ou on le punirait, celui qui se vante de ses péchés notamment en compagnie de ses amis. Ce dernier est un *Moujâhir* celui qui commet ou divulgue ses péchés publiquement. Celui qui est grossier dans ses paroles, et qui est délaissé par les gens de peur de son mal et de sa grossièreté, celui qui retarde l'accomplissement de la prière jusqu'à la fin de son temps accordé, en la bâclant et en y invoquant que très peu Allah, celui qui ne verse pas la Zakât de son argent pour purifier son âme, celui qui n'accomplit pas le Pèlerinage alors qu'il en est capable, et celui qui n'accomplit pas ses devoirs alors qu'il en a la possibilité, celui qui ne s'abstient pas de transgresser dans son regard, son parler, sa nourriture, et ses allées et venues, celui qui ne se soucie pas de quelle façon il a obtenu son argent, licitement ou illicitement, celui qui ne visite pas sa famille, celui qui ne fait pas miséricorde au pauvre, à la veuve, à l'orphelin, aux animaux. Il repousse l'orphelin, et n'encourage point à nourrir le pauvre, et face aux gens, il est plein d'ostentation ; il refuse d'aider les gens dans le besoin, s'occupe des défauts des autres et délaisse les siens, s'occupe des péchés des autres et délaisse les siens.

Tous ceux-là et leurs semblables sont châtiés dans leur tombe à cause de ces infractions selon le degré de pratique et de l'importance du péché, sauf s'ils se repentent de leurs péchés ou si Allah leur accorde Sa Miséricorde.

Comme la plupart des gens ont un tel comportement, il est logique que la plupart des morts soient châtiés dans leur tombe, et très peu en échappent. Les tombes sont de terre en apparence, mais elles sont en réalité malheur et châtement. Elles sont de terre, de pierres bâties, et très bien décorées en apparence, alors qu'à l'intérieur elles sont une descente aux enfers, un calvaire, elles bouillent de regret comme pourrait bouillir le contenu d'une marmite.

Par Allah ! La mort exhorte bel et bien les gens en ne leur laissant aucun doute sur sa venue. Elle leur dit : « Ô ceux qui ont peuplé et exploité la vie d'ici-bas, vous avez, certes, construit, peuplé et exploité une demeure qui vous est inévitablement provisoire, et vous avez démoli une demeure vers laquelle vous serez inévitablement transportés. Vous avez peuplé et exploité des demeures dont la stabilité et le confort sont éphémères, et vous avez démoli les seules vraies demeures que vous possédiez (dans l'au-delà). Cette demeure-ci est celle de la concurrence dans les bonnes œuvres, de la mise en pratique d'actes de bien, et de la semence de fruits futurs. Alors que l'autre demeure est celle qui sert de leçon, soit un jardin parmi les innombrables jardins du paradis, soit un abîme parmi les abîmes de l'enfer. »

Deuxièmement : Comment se préserver du châtement de la tombe ?

Une solution pour éviter ce qui entraîne le châtement de la tombe est de méditer un instant pour Allah avant de dormir. Il est bon de faire un examen de conscience sur ce qui a été perdu et acquis durant la journée, pour ensuite renouveler son repentir vers Allah. Celui qui le fait dormira avec ce repentir, en projetant résolument de ne plus refaire ce péché en se réveillant. Il faut faire cela toutes les nuits, car si cette personne meurt cette nuit-là alors elle meurt avec son repentir, et si elle se réveille, elle se réveille en voulant accomplir de bonnes œuvres, heureuse du prolongement de sa vie, en se remettant à Allah, en sachant ce qu'elle a manqué comme bonnes œuvres. Il n'y a pas meilleur que ce sommeil pour le serviteur, notamment s'il s'accompagne du *dhikr* (rappel d'Allah) et de l'accomplissement des actes conseillés tirés de la Sounna avant de dormir. En effet, Allah facilitera cet acte pour celui à qui Il veut le bien, et il n'y a de pouvoir et de puissance qu'en Allah.

Ce qui est utile de citer à ce sujet, le hadith rapporté par Ibnû hîbbâne dans son recueil authentique, d'après Abû Hurayrah, d'après le Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - qui dit : « **Lorsque la dépouille est introduite dans sa tombe, elle entend le bruit des pas des personnes (venues assister à son enterrement) qui s'éloignent. Si cette personne était croyante la prière sera au niveau de sa tête, le jeûne à sa droite, l'aumône légale à sa gauche, et l'application de bonnes œuvres parmi lesquelles l'aumône, le fait de consolider le lien de parenté, la bonté et la bienfaisance envers les gens à ses pieds. Ensuite, on viendra près de sa tête, et la prière lui dira : « il y a auprès de moi une entrée », puis on viendra à sa droite et le jeûne lui dira : « il y a auprès de moi une entrée », puis on viendra à sa gauche et l'aumône légale lui dira : « il y a auprès de moi une entrée », puis on viendra au niveau de ses pieds et l'aumône, le fait de consolider le lien de parenté, la bonté et la bienfaisance envers les gens lui diront : « il y a auprès de nous une entrée. » On lui dira ensuite : « assieds-toi », c'est alors qu'il s'assit et à cet instant où le soleil lui sera représenté au moment de son coucher, on lui demandera : « vois-tu cet homme qui a été envoyé parmi vous, que dis-tu de lui ? Et que témoignes-tu de lui ? » Il dira : « laissez-moi jusqu'à ce que**

je prie ? » Ils lui rétorquèrent : « tu pourras le faire ensuite, mais réponds-nous à quoi nous t'avons interrogé : vois-tu cet homme qui a été envoyé parmi vous, que dis-tu de lui ? Et que témoignes-tu de lui ? » Il répondra : « je témoigne que Muhammad est le Messager d'Allah, et qu'il est venu avec la vérité de la part de son Seigneur. » On lui dira alors : « tu as vécu en croyant à cela, tu es mort en cette situation, et tu ressusciteras en cet état, si Allah le veut. » Ensuite, on lui ouvrira une des portes du paradis et on lui dira : « ceci est ta demeure au paradis, et tout ce qu'Allah a préparé pour toi. » Dès lors sa joie et son envie redoubleront. Ensuite, on lui ouvrira une des portes de l'enfer, et on lui dira : « ceci était ta demeure en enfer, et tout ce qu'Allah aurait préparé pour toi si tu lui avais désobéi. » Dès lors sa joie et son envie redoubleront. Ensuite, on élargira sa tombe de soixante-dix coudées, on l'illuminera, et son corps retournera d'où il a commencé (la terre), et son âme sera trempée dans un doux parfum provenant d'un oiseau qui se suspend sur les branches des arbres du paradis. » Enfin le Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - dit : « Ceci fait référence à la parole d'Allah :

﴿ يَشِيبُ اللَّهُ الَّذِينَ ءَامَنُوا بِالْقَوْلِ الثَّابِتِ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَفِي الْآخِرَةِ ﴾

« Allah affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà... »
(Ibrahîm v.27)

Ô Seigneur ! Fais de nos tombes et de celles de nos frères musulmans, des jardins parmi ceux que l'on trouve au Paradis, et évite-nous toutes les épreuves, apparentes et cachées, Ô Toi le Généreux ! Et que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur Ton serviteur, et Ton Messager Muhammad, sur sa famille, et sur tous ses compagnons.

Extraits du livre « *Arrouh* »
Traduit par : Abu Hamza Al-Germâny
Revu par : Yaaqub Leenen

Adaptation publiée par le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !